



LA GESTION DES DÉCHETS



p.3 **La réduction
des déchets**



p.8 **Le tri**
(bacs, sacs, points
d'apport volontaire)



p.9 **La collecte**



p.14 **Le traitement / la
valorisation**
(matière, énergie)

Territoire engagé sur la réduction

Depuis 2012

l'intercommunalité met
en place des actions
coordonnées visant à la
réduction des déchets
qui sont produits par les
habitants.



Adaptées au contexte du territoire, la
promotion du compostage domestique, du
Stop pub et la sensibilisation des scolaires et
du grand public ont permis de diminuer le
poids de nos déchets collectés.

De nouveaux objectifs réglementaires sont
fixés par la loi de Transition énergétique
pour la croissance verte (LTECV) avec
notamment une réduction de 15 % des
déchets produits* par habitants d'ici 2030
(par rapport à 2010).

* Restes alimentaires, encombrants, emballages,
papier, bois, textile.

LA PRÉVENTION

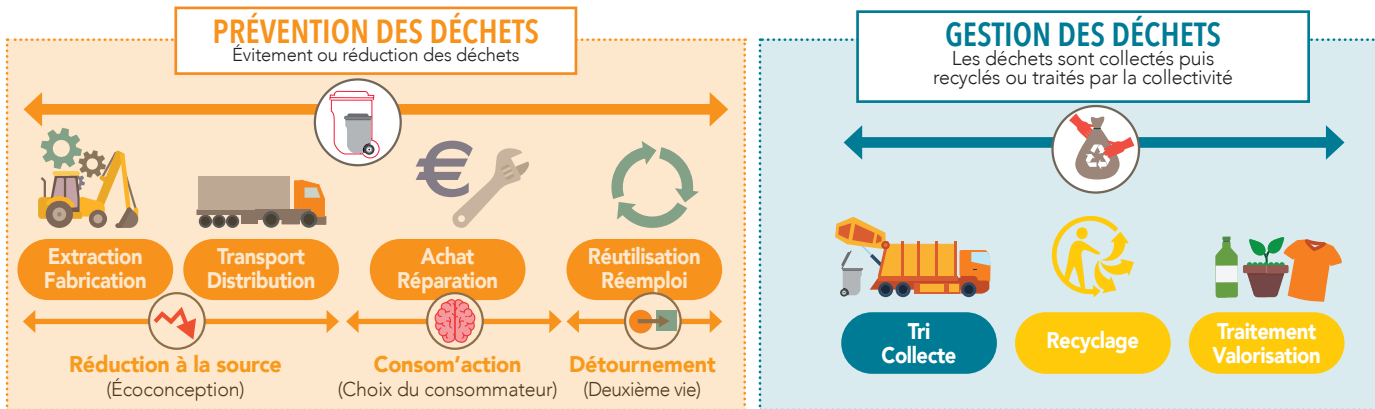
Trier c'est bien, réduire c'est mieux ! Mais POURQUOI ?

Que l'on soit un particulier, une entreprise ou une collectivité, nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets plus ou moins importante dont nous n'avons pas toujours conscience ! Outre l'impact environnemental lié à la production des déchets et à leur élimination, la gestion des déchets représente des coûts de plus en plus lourds.

Si le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants, **la prévention** peut éviter tout simplement de les produire ! De nombreuses dispositions réglementaires ont été prises en faveur de la prévention des déchets : loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), loi Consommation, loi sur le Gaspillage alimentaire, loi Biodiversité...permettant d'accroître l'action en faveur de la prévention des déchets. **Véritable enjeu de société, réduire ses déchets est de la responsabilité de chacun d'entre nous !**

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

Elle consiste à produire moins de déchets !



À quoi sert la prévention des déchets ?



Réduire l'impact sur le climat

Limiter la production de déchets permet de réduire la quantité de gaz à effet de serre émis par les camions de collecte nécessaires au transport des déchets et par les installations de traitement. Outre la gestion in situ des biodéchets par le compostage, le retour au sol des déchets organiques compostés sont une solution pour limiter le réchauffement climatique.



Préserver les ressources naturelles

En passant au modèle d'économie circulaire (réemploi, réutiliser, recycler...) tout un chacun participe à l'économie des ressources naturelles de l'environnement tout en limitant la production de déchets. **Par exemple**, limiter la consommation de papier permet de réduire la consommation de bois et d'eau mais également d'énergie utilisée pour sa fabrication.



Limitier la nocivité des déchets ou de leur traitement

Certains déchets comme les piles, la peinture, les appareils électriques (DEEE)... sont encore jetés dans les poubelles alors qu'ils doivent être déposés en déchetterie ou en point d'apport volontaire afin de suivre une filière spécifique de traitement. **Il est préférable d'utiliser des piles rechargeables et des peintures portant un logo environnemental.**



Mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets

L'évolution des modes de vie et les habitudes de consommation ont eu un impact fort sur l'augmentation de la quantité de déchets produits par les ménages. Il est donc primordial de réduire la production de déchets pour limiter les coûts de collecte et de traitement qui ne cessent d'augmenter. **Les actions de prévention permettront de stabiliser la production malgré l'augmentation prévue de la population.**

DES ASTUCES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN



En magasin



Pensons vrac

en privilégiant l'achat sans emballage (fruits, légumes, céréales...), à la coupe (viande, fromage...), ou en grand conditionnement (sel, sucre, féculents...)



Privilégions les cabas

sacs réutilisables ou paniers



Favorisons les éco-recharges

et les produits concentrés



Préférons les produits avec un **écolabel certifié**



Utilisons une liste de courses

nous éviterons les achats compulsifs et ainsi le gaspillage alimentaire. **Jusqu'à 20 kg/hab./an de déchets alimentaires jetés soit 1 repas/semaine, dont 7 kg encore emballés.**

Le saviez-vous ?

10 millions de tonnes

C'est la quantité de nourriture consommable gaspillée par an en France, soit l'équivalent de 150 Kg/hab./an (Ademe 2020).

Au bureau

Apportons notre tasse



pour le thé ou le café et une cafetière commune plutôt qu'une machine à dosettes individuelles et des gobelets jetables.

Faisons bonne impression

n'imprimons que ce qui est indispensable, privilégions les impressions recto/verso et en noir & blanc et utilisons du papier recyclé. Réutilisons nos feuilles en brouillon.

Jusqu'à 10 kg/hab./an de déchets évités.



À la maison



Mettons un autocollant Stop Pub

sur notre boîte aux lettres pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires non souhaités.

Jusqu'à 27 kg/foyer/an de déchets papier évités.

Autocollant Stop Pub disponible auprès de votre mairie ou de la CASGBS.

Allons à la source



buvons l'eau du robinet, cela permet d'économiser jusqu'à 6 kg/hab./an d'emballages plastiques et de diminuer le transport des poids lourds.

Pensons aux piles rechargeables

et équipons-nous d'un chargeur.



Compostons !

Un éco-geste qui fera maigrir de 30 % le poids de notre poubelle d'ordures ménagères.

Le compostage c'est facile... et avantageux !

- Permet d'enrichir le sol de notre jardin
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Diminue le temps passé à l'entretien du jardin
- Limite les odeurs dans notre bac de collecte
- Réduit les allers et retours à la déchetterie



En pavillon ou en résidence, équipez-vous d'un composteur !



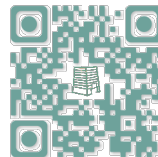
L'agglomération propose à tarif préférentiel des composteurs et vous initie à la pratique ! Elle vous accompagne dans votre projet et sa mise en place.

Inscriptions :

www.saintgermainbouclesdeseine.fr

> Vivre ici >> Réduire mes déchets

>>> Le compostage



Au jardin

Le paillage

Dans un jardin potager, sous une haie ou un massif de fleurs... un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol avec les végétaux issus de l'entretien du jardin (pelouse, feuilles...), le paillis.



Le paillis est idéal : gratuit, présent, dans nos jardins au moment des besoins ! Il maintient (ou recrée) l'équilibre biologique du sol !

1h de temps à pailler, ce sont 10h de temps d'entretien gagnées !

Le broyage

Pour réduire et recycler les petits branchages, ailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas, plantes ornementales, fanes de haricots, de pommes de terre... à réutiliser ensuite au compost ou en paillage.



Les haies naturelles

favorisent la biodiversité et offrent un refuge aux insectes et aux oiseaux.

Plantez des variétés régionales à croissance lente.



Le mulching

(paillis de pelouse)

Technique de tonte qui hache menu l'herbe tondue et la redépose sur la pelouse. Les brins se décomposent naturellement en nourrissant le sol.



La prairie fleurie

offre une alternative écologique intéressante à la pelouse classique dans un grand jardin, tout comme les mares.



Téléchargez le guide « Jardinez Malin »



www.saintgermainbouclesdeseine.fr

> Vivre ici >> Réduire mes déchets
>>> Les déchets végétaux

LE B.A.-BA DU BAC

Je n'ai pas de bacs ?

Vous pouvez commander ou faire réparer vos bacs en contactant :

- **Pour les pavillons**

0 805 294 900

(appel gratuit)

- **Pour les résidences et sociétés :**

01 30 09 75 36

ou **environnement@casgbs.fr**

Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez vos bacs sur place, et assurez-vous de leur propreté.

Que faire si mon bac est cassé ?

Un agent se chargera de le réparer ou de le remplacer, mêmes contacts que ci-contre.

Si mon foyer évolue (naissance, séparation...) ?

Vous pouvez demander à faire réévaluer vos besoins.

Si nécessaire, un nouveau bac sera mis à votre disposition, mêmes contacts que ci-contre.

Bac volé/brûlé ?

Adressez une déclaration sur l'honneur, au service environnement de la CASGBS
environnement@casgbs.fr.

Notre prestataire le remplacera alors gracieusement.

Qui gère le nettoyage de mes bacs ?

Vous-même !

Chacun est responsable de la propreté de son bac.

Quand sortir ou rentrer mes bacs ?

Pour connaître les jours de sortie des bacs, merci de vous référer à **votre calendrier de collecte** (disponible en mairie et téléchargeable sur www.casgbs.fr). Pour recevoir une alerte, installez l'appli **Boucle_tri**

Collectes du matin :

Sortez vos bacs la veille après 19h.

Collectes de l'après-midi / du soir :

Sortez vos bacs au plus tard 1h avant la collecte.

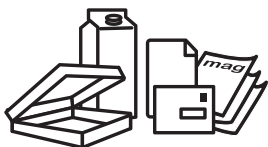
Positionnez la poignée vers la route. Après la collecte, rentrez vos bacs dès que possible pour éviter les désagréments (vol, dépôt indélicat dans votre poubelle, responsabilité en cas d'accident, etc.) et contribuer à rendre les trottoirs plus accessibles... et la ville plus belle.

JE TRIE, TU TRIES, IL TRIE...

COMMENT ?

En cas de doute... jetez dans votre poubelle des ordures ménagères

Tous les emballages et papiers se trient



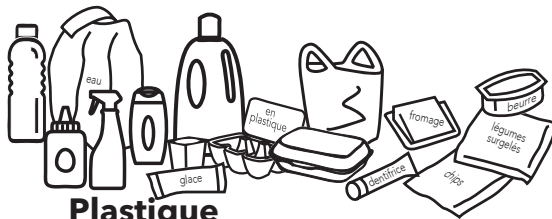
Papiers & cartons

Tous les cartons : aplatis, même salis.
Tous les papiers : ni déchiquetés ni froissés.



Métal

Même tout petit, le déchet en aluminium ou en acier sera recyclé !



Plastique

Laissez les bouchons, ils seront recyclés !

Déposez vos emballages en **vrac**, séparés et vidés



! Ne pas mettre : essuie-tout, mouchoirs en papier et masques chirurgicaux >> Ordures ménagères.

Le verre



Le verre, un matériau réutilisable et recyclable à l'infini

Bouteilles, bocaux et pots

Pensez à retirer :

Couvercles



>> Bac emballages

Bouchons en liège



>> Points d'apport
www.planeteliege.com
>> Ordures ménagères

Faut-il laver les emballages à recycler ? Non, il est inutile de les laver car ils seront lavés en usine de recyclage !

Il suffit simplement de bien les vider pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages.



Les miroirs et la vaisselle ne peuvent pas être jetés dans le bac à verre car ils

sont constitués d'un verre de composition différente qui, mélangé au verre d'emballage, crée des impuretés et le fragilise.

Ordures ménagères

Dans un sac fermé



Restes de repas, barquettes polystyrène, vaisselle et verres cassés, pots en plastique (yaourt, crème...), films et suremballages en plastique, boîtes à œufs en plastique, capsules de café, masques, couches...

Textiles

Propres et secs (même abîmés).
À mettre dans un sac.



Vêtements, linge de maison, chaussures par paire et attachées, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)...



Retrouvez les points d'apport près de chez vous :
www.refashion.fr

Les encombrants

- Gros objets (métal, plastique, bois...)
- Mobilier,
- Matelas, moquettes,...

Limités à :

- 50 kg par objet
- 2 m de long/haut
- volume total 3 m³



Ne sont pas collectés :



Dépôt en déchetterie

- Les appareils électriques (DEEE)
- Les déchets toxiques (peintures, solvants...)
- Miroirs et vitres
- Pneus
- Carrelage
- Équipements sanitaires
- Gravats
- Matériaux de construction

Déchets végétaux

Tailles, feuilles, pelouse, branchages...



Maximum par dépôt

1 bac + 4 sacs (ou fagots)
ou
pas de bac >> 7 sacs (ou fagots)

Si hors limite
↓
déchetterie



100 L max.
Laisser ouvert



Ne pas jeter avec les végétaux



Il existe des solutions pour valoriser vos déchets à domicile : le compostage, le paillage, le broyage, le mulching (paillis de pelouse).

Infos sur notre site, rubrique :
Vivre ici > Réduire mes déchets > Les déchets

Déchets toxiques



Batteries, cartouches d'imprimantes, huiles de vidange, peintures, pesticides, radiographies, solvants, produits d'entretien dangereux (aérosols type décapant four, déboucheurs canalisations, alcool à brûler, White-spirit, répulsifs...).

⚠ Ne sont pas collectés avec les encombrants



Je les dépose :

- en déchetterie
- au point de collecte*



Se référer au calendrier de collecte pour connaître les dates et emplacement dans votre commune

* sur présentation d'un justificatif de domicile dans votre commune

Pensez-y :

Privilégier les produits naturels (vinaigre, savon noir, bicarbonate de soude...) ou éco-labellisés est souvent moins onéreux et aussi efficace que d'utiliser des produits chimiques d'entretien.

Appareils électriques (DEEE)



⚠ Les DEEE ne sont pas collectés avec les encombrants



Points d'apport en magasin, association ou déchetterie.

Les déposer aux points de collectes prévus à cet effet, c'est s'inscrire dans une démarche durable en créant de nouveaux emplois tout en protégeant l'environnement et en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement.

Électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils électriques, écrans, téléphones, ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents...
Ces appareils contiennent des éléments toxiques. Ils doivent être traités dans une filière spécialisée.

On n'a pas tous la même déchetterie mais la même passion du tri !

Ce que l'on peut déposer en déchetterie :

Mobiliers abîmés, métaux, déchets végétaux, pneus déjantés, vêtements usagés, appareils électriques (DEEE), ampoules à économie d'énergie, matériaux de construction, plâtre, gravats, palettes, miroirs, vitres, carrelage, équipements sanitaires (wc, lavabo...), déchets toxiques (peintures, solvants...), huiles, batteries, cartouches d'encre, radiographies,...



À chaque commune sa (ses) déchetterie(s)

📍 Déchetterie du Sitru

Carrières-sur-Seine
Chatou
Croissy-sur-Seine
Houilles
Le Pecq
Le Vésinet
Louvenciennes
Montesson
Sartrouville

📍 Déchetterie mobile

Mareil-Marly

📍 Centre de Tri CR2T

Étang-la-Ville
Marly-le-Roi

📍 Centre de Tri CR2T

ZA du Pont Cailloux,
Route des Nourrices,
78850 Thiverval-Grignon
01 30 55 42 93

Ouvertures :

Du lundi au vendredi : de 6h
à 17h30
Samedi : de 6h à 12h

Conditions d'accès :

Les apports sont payants et
le tarif dépend de la quanti-
té et du flux apportés.

📍 Déchetterie mobile

Boulevard de la Paix - Parking du Viaduc St-Germain-en-Laye

01 30 09 75 36

Ouvertures :

Mardis, jeudis et samedis
De 10h à 13h et de 14h à 18h

Fermetures :

Les jours fériés légaux
1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre.

Les utilisateurs doivent obligatoirement présenter un justificatif de domicile (quittance EDF ou loyer...) et une carte d'identité.
Les artisans, commerçants et tout autre professionnel ne sont pas admis sur le site.

⚠ S'agissant d'une installation légère, tous les déchets listés page 16 ne sont pas admis. Déchets acceptés :



Plâtre, gravats, métaux, mobiliers usagés, déchets végétaux.



Déchets toxiques (uniquement le 1^{er} jeudi du mois), cartouches d'imprimantes, huiles de vidange, peintures, pesticides, piles...



Appareils électriques (DEEE) (uniquement le 2^e samedi du mois).

📍 Déchetterie du Sitru

1 rue de l'Union - 78420 Carrières-sur-Seine

01 39 15 88 74 - www.sitru.fr

Ouvertures :

Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 19h

Samedi et dimanche : de 9h à 19h

Période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 17h

Samedi et dimanche : de 9h à 17h

Jours fériés :

Les horaires du week-end s'appliquent

Fermetures :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Conditions d'accès :

L'accès est gratuit, ouvert tous les jours, et réservé aux particuliers ayant leur carte d'accès.

Documents nécessaires pour créer votre carte d'accès :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Dernière taxe d'habitation

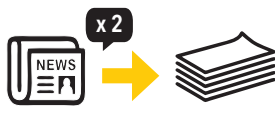
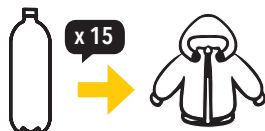
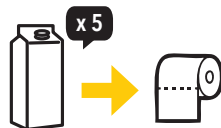
Carte à demander sur **macarte.sitru.fr** ou délivrée dans les bureaux du SITRU le mardi et vendredi de 9h à 12h.

LA VALORISATION

Pourquoi valoriser nos déchets ?

La valorisation des matières permet de faire des économies dans la production et l'achat de **matières premières**. Valoriser les déchets permet de rallonger l'utilisation des matières, ce principe est à la fois **économique et écologique**.

Exemples :



Le symbole Triman

Ce symbole signifie
que l'emballage
est recyclable et
qu'il doit être trié.

Mais ça va où ? J'ai un doute !

★ ORDURES MÉNAGÈRES ● PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES ▲ DÉCHETTERIE ◆ REPRISE EN MAGASIN ■ EMBALLAGES EN VERRE + BORNE TEXTILES

- ★ Ampoule à filament
- ◆ Ampoule à économie d'énergie (led)
- ◆ Appareil électrique (DEEE)
- Assiette en carton
- ▲ Baignoire
- Barquette aluminium
- Barquette en plastique
- Barquette en polystyrène
- ▲ Batterie de voiture
- Bocal, bouteille, pot
- Boîte à pizza / carton souillé
- Boîte à œufs (carton)
- Boîte à œufs (plastique)
- ★ Boîte de camembert
- Boîte de chocolat en poudre en plastique
- Boîte de conserve
- ◆ Bouteille de gaz
- ▲ Bombe de peinture
- ★ Bouchon en liège
- Bouteille d'huile (verre)
- Bouteille d'huile (plastique)
- ▲ Bûche / bois / branche hors gabarit, déchets végétaux
- Capsule de café
- ◆ Cartouche d'encre
- ★ CD / DVD / cassettes
- + Chaussures / sac
- Classeur en carton
- Couvercle métallique de bocal, pot...
- ▲ Détecteur de fumée
- Dentifrice
- ◆ Électroménager
- Enveloppe à bulles
- ★ Essuie-tout
- ▲ Évier
- Pro Extincteur (professionnel)
- ★ Faïence
- Film plastique
- ★ Gants chirurgicaux
- Gourde compote
- ▲ Gravats
- ▲ Huile de friture
- ▲ Huile de vidange
- Javel (bouteille vide)
- ★ Jouet en plastique
- + Laine (textile)
- ▲ Laine de verre
- ◆ Lampe hallogène
- ★ Lingettes
- ★ Masque chirurgical
- ▲★ Miroir (cassé ou pas)
- Mousse à raser (vide)
- ◆ Néon
- Papier cadeau / enveloppes
- ◆ Pile
- ▲ Pneu déjanté (ou garage)
- Polystyrène
- ▲★ Porcelaine
- Pot de confiture / cornichons...
- Pot de crème alimentaire ou cosmétique
- ★ Pot de fleur (plastique)
- ▲★ Pot en terre cuite
- ▲ Pot de peinture
- ▲ Produit chimique
- ▲ Produit toxique
- ◆ Radiateur électrique
- ▲ Radiographie
- Sac en kraft
- Sac plastique
- Suremballage plastique
- Phm Seringue (pharmacie)
- Shampoing, gel douche
- + Textile / tissu
- ▲★ Vaisselle
- ▲★ Vase
- ★ Verre en plastique
- ▲★ Verre en verre (cassé ou pas)
- + Vêtement
- ▲ Vitre, fenêtre, etc.
- ▲ WC
- Yaourt (pot en plastique)
- Yaourt (pot en verre)

Édition : Janvier 2022

Directeur de la publication : M. le Président de la CASGBS

Rédaction : Services communication et environnement CASGBS

Réalisation : Garrigues - Impression : Desbouis Grésil



PENSEZ-Y !

Téléchargez l'application BOUCLE_TRI

Cet outil simple de fonctionnement vous permet de :

- **connaître vos jours de collecte** personnalisés
- **recevoir une notification en cas d'imprévu de collecte**
- **créer des rappels pour sortir vos bacs** au bon moment
- **savoir quels déchets mettre dans vos bacs** de collecte sélective
- **obtenir des renseignements pratiques** pour un tri efficace



ou sur

www.boucle-tri.cc-boucledealseine.fr

Saint Germain
boclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.casgbs.fr • 01 30 09 75 36 • environnement@casgbs.fr

